



## résiliation de contrat avec un artisan

Par **chevallier**, le **23/01/2009** à **13:16**

Bonjour,

Je souhaiterais résilier un contrat ( devis ) qui me lie avec un artisan maçon.

Avec permis de construire il a édifier un 22 m2 avec étage et couverture traditionnel (non hors d'eau à ce jour) accolé à l'habitat principal mais indépendant.

Problèmes ,malfaçons .A ce jour il a encaissé par chèque 3000€ de plus que de travaux réalisés.

Le comble, j'ai découvert et ai confirmation de sa résiliation( entête de devis et factures) à la chambre des métier en mai 2008 et notre contrat est à date d'aout 2008

Je recherche une voie car nous en pouvons plus ils sont maitre chez nous et ne veux me mettre hors la loi

Meilleurs Salutations

mathieu

Par **ardendu56**, le **25/01/2009** à **20:48**

Avant de rompre votre contrat, et vu les sommes engagées, je vous conseille de contacter rapidement le DGCCRF : Direction Départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Cet un organisme d'état qui vous apportera un soutien juridique et technique.

De plus suivant votre contrat assurance habitation, vous disposez ou non, (à vous de vérifier) si vous avez l'assistance juridique. Ils vous aideront eux aussi.

Bon courage